

Pour de plus amples renseignements,  
communiquez avec Elections BC

Sans frais : 1-800-661-8683  
(Amérique du Nord)  
TTY : 1-888-456-5448

Adresse postale :  
PO Box 9275 Stn Prov Govt  
Victoria, BC V8W 9J6

Téléphone : 250-387-5305  
Télécopieur : 250-387-3578  
Télécopieur sans frais : 1-866-466-0665

Courriel : [electionsbc@elections.bc.ca](mailto:electionsbc@elections.bc.ca)  
Site Web : [elections.bc.ca](http://elections.bc.ca)



Balayez le code ci-dessus ou  
rendez-vous sur [elections.bc.ca/register](http://elections.bc.ca/register)  
pour vous inscrire en ligne.



**ELECTIONS BC**  
A non-partisan Office of the Legislature



**POSSIBILITÉS  
DE VOTE**

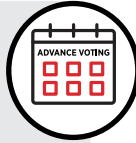


**ELECTIONS BC**  
A non-partisan Office of the Legislature

# Il existe de nombreuses façons de voter lors d'une élection provinciale en Colombie-Britannique.

## Vous trouverez ci-dessous les possibilités de vote qui s'offrent à vous.

### VOTE PAR ANTICIPATION



- Le vote par anticipation se déroule pendant six journées aux élections provinciales en Colombie-Britannique.
- Les électeurs peuvent voter dans l'un ou l'autre des bureaux de vote par anticipation.
- Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de 8 h à 20 h (heure locale).

### JOUR DU SCRUTIN



- Un bureau de vote est assigné à chaque électeur le jour du scrutin, mais celui-ci peut voter dans un autre bureau de vote si cela lui convient mieux.
- Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 20 h (heure du Pacifique).
- Les premiers résultats du vote sont communiqués après la clôture des bureaux de vote le jour du scrutin.

### VOTE DANS LES BUREAUX ÉLECTORAUX DE DISTRICT



- Lors d'une élection, les électeurs peuvent voter dans n'importe quel bureau électoral de district.
- Le vote dans un bureau électoral de district est possible à partir du déclenchement de l'élection jusqu'à 16 h (heure du Pacifique) le jour du scrutin.

### VOTE PAR LA POSTE



- Les électeurs peuvent demander une trousse de vote postal auprès d'Elections BC en ligne ou par téléphone. La trousse leur sera envoyée par la poste. Les électeurs peuvent également demander leur trousse auprès de leur bureau électoral de district.
- Une fois remplies, les trousse peuvent être renvoyées par la poste ou déposées dans un bureau électoral de district, un bureau de vote ou tout autre emplacement autorisé (voir le site Web d'Elections BC pour une liste complète).
- Les trousse doivent parvenir à Elections BC au plus tard à 20 h (heure du Pacifique) le jour du scrutin.

### OÙ VOTER?



- Lors d'une élection, la liste des bureaux de vote figure sur le site [wheretovote.elections.bc.ca](http://wheretovote.elections.bc.ca).
- Avant le début du vote par anticipation, Elections BC envoie également à chaque électeur inscrit une carte Where to Vote énumérant les bureaux de vote dans la circonscription électorale de l'électeur. Les électeurs peuvent également utiliser leur carte Where to Vote comme pièce d'identité.

### VOTE ASSISTÉ PAR TÉLÉPHONE



- Les électeurs peuvent voter par téléphone pourvu qu'ils répondent à certains critères. Il peut s'agir de perte de la vue, d'un handicap ou d'un état de santé qui empêche l'électeur de voter de manière autonome ou s'il est hospitalisé. Si vous souhaitez voter par téléphone, communiquez avec Elections BC pour savoir si vous répondez aux critères.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte Where to Vote lorsque vous irez voter.